

DEPARTEMENT

Savoie

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 26 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	9

Date de la convocation
20 mars 2025

Date d'affichage
20 mars 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt cinq

et le vingt-six mars

à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 073-217300821-20250326-DEL2025_09-DE

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, FLAVIN Bastien, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : BATTIN Marie-Christine, BONI Emilie, SCOLARI Sarah.

Absents :

a été nommé secrétaire : MOUCHOT Jean

Subventions aux associations

Intervenant : M. DURET Michel, Maire

M. DURET Michel, Maire expose la liste des associations qui perçoivent une subvention annuelle et dit que nous avons accepté de donner une subvention à une association extérieure (L'EN-VIE) en 2024. En réunion d'adjoints, il a été proposé d'accorder une subvention à une association extérieure différente tous les ans sur la base du même montant qu'en 2024. Cette proposition est soumise à la décision des conseillers municipaux : l'Association l'EN-VIE ne doit pas être en difficulté pour continuer son activité, souhait de redonner la subvention cette année. Demande quelles sont les autres associations extérieures qui sollicitent une subvention et que l'on peut continuer à donner à l'EN-VIE et à une autre association. M. le Maire expose la demande de l'association SEPas Impossible (Malade de Sclérose en Plaques Un Toit pour Toi) qui œuvre pour soutenir les malades des Pays de Savoie ainsi que leur famille. Exemples de projets menés à bien grâce au soutien de diverses mairies et donateurs : financement pour les résidents de La Maisonnée du Lac, établissement d'accueil médicalisé, de séances d'équithérapie et de socio coiffure, courses en joëlette avec les malades et sorties détente, partenariat avec d'autres associations ou organismes dédiés à la lutte contre cette maladie et des établissements scolaires, soutien aux professionnels de santé et hôpitaux, conférence sur la maladie et ses impacts sur la vie familiale. La subvention attribuée cette année n'est pas renouvelée d'office tous les ans. Proposition de décider en début d'année les subventions attribuées et si une demande est faite en cours d'année, elle sera étudiée sur le budget suivant.

La proposition finale pour cette année est de verser 130 € à l'EN-VIE et 130 € à SEPas Impossible (Malade de Sclérose en Plaques Un Toit pour Toi). Les associations LE CHAVATHON, AICA SAINTE-HELENE-DU-LAC LA CHAVANNE, LE DON DU SANG DU CANTON DE MONTMELIAN, LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DE MONTMELIAN auront leur montant renouvelé sur les mêmes bases qu'en 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 9, contre = 0, abstention = 0) :

- décide d'attribuer la somme de 200 € à l'association LE CHAVATHON, la somme de 130 € aux 5 associations suivantes : AICA SAINTE-HELENE-DU-LAC LA CHAVANNE, LE DON DU SANG DU CANTON DE MONTMELIAN, LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DE MONTMELIAN, l'EN-VIE et la sclérose en plaques.
- Autorise M. le Maire à verser les subventions après demande et vérification de tous les documents nécessaires à l'attribution de la subvention.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel

Le secrétaire de séance,
MOUCHOT Jean

